

CIRCULAIRE N°63 **BIS/ 2024 – 14 octobre 2024**

OBJET : RENOUVELLEMENT DDEN

DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FEDERAUX

Chers et chères collègues,

Lors de nos deux visioconférences des 18 et 19 septembre avec les Présidentes et Présidents des Unions, la Fédération a proposé aux Unions de procéder au renouvellement quadriennal 2025-2029 avec un modèle d'attestation simplifié (joint en word) pour les DDEN déjà accrédités depuis 2021.

Cette procédure doit être validée par le DASEN. **De nombreux DASEN acceptent ce renouvellement simplifié.**

Seuls les nouveaux recrutés devront remplir une demande d'agrément selon les formulaires habituels de l'Union ou selon une proposition fédérale qui leur sera transmise ultérieurement.

Vous trouverez dans cette circulaire un modèle d'attestation qui indique la date de reprise de la fonction en septembre 2025. De fait, certains qui ne souhaiteraient pas s'engager jusqu'en 2029, pourront ainsi se retirer au fil de l'eau, en permettant de prolonger d'une année ou deux et éventuellement poursuivre jusqu'en 2029 leur mission de DDEN.

Déjà les Unions de Paris, du Puy-de-Dôme, des Bouches-du-Rhône ont reçu l'accord de leur DASEN pour que les Unions recueillent les attestations de renouvellement, afin de les transmettre avec un tableau compilant tous les renouvellements et les recrutements.

Les Unions devront prendre rendez-vous au plus tôt avec leur DASEN pour obtenir cet accord de renouvellement simplifié, joint dans cette circulaire.

Amitiés laïques et fédérales.